

Famille du média : **Médias professionnels**
 Périodicité : **Trimestrielle**
 Audience : **N.C.**
 Sujet du média : **Maison-Décoration**



Edition : **Janvier - mars 2022**
P.12-14
 Journalistes : -
 Nombre de mots : **113**



10 / LES ENTREPRISES LABELLISÉE IGP RÉCLAME UNE PROTECTION AU NIVEAU EUROPÉEN – En 2016, Made in Grand Est (anciennement PLAB) obtenait la première Indication Géographique « Sièges de Liffol ». En 5 ans, les entreprises porteuses de l'Indication Géographique se sont muées en véritables ambassadrices du savoir-français en matière de fabrication de sièges. En 2022, à l'occasion de la présidence tournante de l'Union Européenne assurée par la France, les entreprises labellisées par l'IG « Sièges de Liffol » lancent un appel à Emmanuel Macron pour que les produits manufacturés puissent être labellisés Indication Géographique Protégée (IGP) et être protégés au niveau de l'Union Européenne.

